



Nations Unies

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la quarantième session
(24-27 février 2009)**

Conseil économique et social
Documents officiels 2009
Supplément n° 4

Conseil économique et social
Documents officiels 2009
Supplément n° 4

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la quarantième session
(24-27 février 2009)**



Nations Unies • New York, 2009

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	1
A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	1
Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarantième session et ordre du jour provisoire et dates de la quarante et unième session.	1
B. Décisions portées à l'attention du Conseil	5
40/101. Examen du programme : changements climatiques et statistiques officielles . . .	5
40/102. Statistiques agricoles.	6
40/103. Statistiques de l'énergie	7
40/104. Comptabilité économique et environnementale	8
40/105. Comptabilité nationale	9
40/106. Statistiques sociales.	11
40/107. Statistiques de santé	12
40/108. Statistiques de l'éducation	12
40/109. Statistiques de l'emploi.	13
40/110. Statistiques sur l'égalité des sexes	14
40/111. Programme de comparaison internationale	15
40/112. Développement des statistiques régionales en Asie et dans le Pacifique	16
40/113. Indicateurs de développement	17
40/114. Questions relatives au programme : Division de statistique de l'ONU.	18
40/115. Documents examinés par la Commission de statistique à sa quarantième session	19
II. Questions soumises pour examen et prise de décisions	21
A. Examen du programme : changements climatiques et statistiques officielles	21
B. Statistiques agricoles	21
C. Statistiques énergétiques.	22
D. Comptabilité économique et environnementale	22
E. Comptabilité nationale	23

F.	Statistiques sociales	24
G.	Statistiques de santé	24
H.	Statistiques de l'éducation	25
I.	Statistiques de l'emploi	25
J.	Statistiques sur l'égalité des sexes	26
K.	Programme international de comparaison	27
L.	Développement régional des statistiques en Asie et dans le Pacifique	27
M.	Indicateurs de développement	28
III.	Points pour information	30
A.	Recensements de la population et du logement	30
B.	Registres commerciaux	30
C.	Statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications	30
D.	Statistiques des prix	31
E.	Coordination et intégration des programmes statistiques	31
F.	Renforcement des capacités statistiques	31
G.	Normes communes ouvertes pour l'échange et le partage de données et de métadonnées	31
H.	Statistiques des établissements humains	32
I.	Suivi des décisions de politique générale du Conseil économique et social	32
IV.	Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies)	33
V.	Ordre du jour provisoire et dates de la quarante et unième session de la Commission	34
VI.	Rapport de la Commission sur les travaux de sa quantième session	35
VII.	Organisation de la session	30
A.	Ouverture et durée	36
B.	Participation	36
C.	Élection des membres du Bureau	36
D.	Ordre du jour et organisation des travaux	36
E.	Documentation	38

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarantième session et ordre du jour provisoire et dates de la quarante et unième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarantième session;
- b) Décide que la quarante et unième session de la Commission se tiendra à New York du 23 au 26 février 2010;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante et unième session de la Commission tels qu'ils figurent ci-après :

Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session de la Commission

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation de la session

3. Examen du programme : cadres de contrôle de la qualité.

Documentation

Rapport de l'organisme chargé de l'examen

4. Statistiques démographiques et sociales :
 - a) Recensements de la population et du logement;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Statistiques de l'emploi;

Documentation

Rapport de l'Organisation internationale du Travail

- c) Statistiques sociales;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- d) Statistiques sur les drogues, l'utilisation des drogues et sur la criminalité;

Documentation

Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

- e) Groupe de Washington sur la mesure des incapacités;

Documentation

Rapport du Groupe de Washington

- f) Statistiques des migrations;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- g) Statistiques de la culture;

Documentation

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

- h) Statistiques ventilées par sexe;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

5. Statistiques économiques :

- a) Comptabilité nationale;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

- b) Statistiques agricoles;

Documentation

Rapport des amis de la présidence sur les statistiques agricoles

Rapport du Groupe de Wye sur les statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture

- c) Statistiques industrielles;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- d) Statistiques du commerce international de marchandises;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- e) Statistiques du commerce international des services;

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de services

- f) Statistiques des services;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des services

Rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services

- g) Statistiques du tourisme

Documentation

Rapport de l'Organisation mondiale du tourisme

- h) Statistiques des finances;

Documentation

Rapport du Fonds monétaire international

- i) Programme de comparaison internationale;

Documentation

Rapport de la Banque mondiale

- j) Groupe d'Ottawa sur les indices des prix;

Documentation

Rapport du Groupe d'Ottawa

- k) Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel;

Documentation

Rapport du Groupe de Delhi

- l) Statistiques économiques intégrées;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- m) Statistiques des technologies de l'information et des communications;

Documentation

Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement;

- 6. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement :
 - a) Statistiques de l'environnement

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement

- b) Comptabilité environnementale;

Documentation

Rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique environnementale

Rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale

- c) Statistiques des changements climatiques;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- 7. Activités non classées par domaine :
 - a) Journée mondiale des statistiques;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Coordination et intégration des programmes statistiques;

Documentation

Rapport du Comité de coordination des activités statistiques

- c) Classifications économiques et sociales internationales;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- d) Indicateurs du développement;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- e) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- f) Développement des statistiques régionales;

Documentation

Rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

8. Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).
9. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-deuxième session de la Commission de statistique.

Documentation

Note du Secrétariat contenant l'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session de la Commission

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission

10. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante et unième session.

B. Décisions portées à l'attention du Conseil

2. Les décisions ci-après, adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil :

40/101

Examen du programme : changements climatiques et statistiques officielles

La Commission :

a) A salué la qualité du programme concernant les changements climatiques et les statistiques officielles préparé par le Bureau de statistique australien¹, qui a tenu compte des recommandations des deux conférences consacrées à ce thème (Oslo, 14-16 avril 2008 et Séoul, 11-12 décembre 2008);

b) A reconnu que les changements climatiques revêtent une portée mondiale, ont des incidences sociales, économiques et environnementales et que les statistiques officielles ont un important rôle à jouer pour combler l'écart dans les données;

c) A déclaré que les changements climatiques constituent un nouveau secteur de la statistique officielle et a noté qu'il faut donc procéder dans ce domaine avec prudence, car les pays se trouvent à des niveaux de développement statistique

¹ E/CN.3/2009/2.

inégaux et ont des principes de gouvernance différents s'agissant de l'établissement de statistiques liées aux changements climatiques;

d) A noté que les négociations actuelles menées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont de la plus haute importance et qu'il faut éviter toute ingérence possible dans ces processus;

e) Est convenue qu'il faut comprendre les besoins en données des divers intéressés, y compris la Convention-cadre et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et les inciter à recenser les domaines où le monde de la statistique officielle peut apporter la meilleure contribution, y compris les questions de classification statistique;

f) A reconnu que nombre des statistiques déjà produites par les systèmes nationaux de statistique peuvent servir à calculer les émissions et que la mesure et l'analyse des facteurs responsables et de l'impact des changements climatiques doivent donc veiller à utiliser les statistiques existantes avant de s'engager sur de nouvelles voies;

g) A souligné l'importance de la coordination entre les différentes parties prenantes qui, à l'échelon national, s'emploient à élaborer des statistiques liées aux changements climatiques, en vue de produire des statistiques de qualité;

h) A noté l'intérêt de certains pays pour la mise en place à l'échelle nationale d'un cadre de statistiques sur l'environnement en vue de mieux comprendre le phénomène du changement climatique ou environnemental;

i) A souligné l'importance de la formation et du renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement, et exprimé la nécessité d'avoir les moyens didactiques appropriés et de constituer une base de connaissances dans ce nouveau secteur de la statistique officielle;

j) A noté les divergences de vues à propos de la proposition d'élargir le mandat du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale, de façon à couvrir le secteur des statistiques liées aux changements climatiques et a demandé au Comité de préparer un nouveau mandat et une liste de priorités dans son programme de travail, y compris des statistiques liées aux changements climatiques, en vue de procéder à de nouvelles consultations avec le Bureau avant de prendre une décision à la quarante et unième session de la Commission en 2010.

40/102

Statistiques agricoles

La Commission :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail des statistiques agricoles² sur les initiatives mondiales de perfectionnement des statistiques agricoles et rurales;

b) A souligné que les statistiques agricoles et rurales sont essentielles à l'élaboration des politiques et qu'il faut une direction stratégique pour répondre à la

² E/CN.3/2009/3 et Corr.1

demande croissante en information aux échelons tant international que national, surtout compte tenu de la récente crise alimentaire;

c) A souligné le rôle important des ministères de l'agriculture et des autres institutions dans la compilation des statistiques agricoles, ainsi que le rôle de coordination des bureaux et des conseils nationaux de statistique;

d) A appuyé l'élaboration d'un plan stratégique fondé sur les recommandations et la feuille de route figurant dans le rapport;

e) Est convenue que les principaux domaines d'action doivent être :

i) De recenser un ensemble minimal d'indicateurs reflétant les besoins statistiques agricoles de base actuels ainsi que les besoins émergents, y compris ceux de domaines voisins;

ii) De proposer un projet détaillé en vue d'une meilleure intégration des statistiques agricoles dans le système statistique national;

iii) De plaider pour que les organisations statistiques nationales et les ministères de l'agriculture puissent obtenir des fonds permettant de satisfaire aux exigences internationales convenues;

iv) De mettre en place les conditions nécessaires au renforcement des capacités statistiques en identifiant une série d'outils méthodologiques;

v) D'établir une coordination entre les efforts des donateurs visant à améliorer les statistiques agricoles et rurales;

f) A reconnu le rôle important de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en tant qu'institution spécialisée dans ce domaine et s'est félicitée de son engagement et de l'effort qu'elle fait pour impliquer les ministères de l'agriculture par l'intermédiaire des organes directeurs dans l'élaboration du plan stratégique et du plan de mise en œuvre;

g) Est convenue de la création d'un groupe des Amis de la présidence pour diriger le processus, la FAO et la Division de statistique faisant fonction de Secrétariat, a souligné l'importance d'une représentation idoine des pays de toutes les régions à divers niveaux de développement et s'est réjouie que les pays intéressés se joignent au groupe pour veiller à la réappropriation du processus;

h) A demandé au groupe des Amis de la présidence de rendre compte à la Commission à sa quarante et unième session des progrès dans l'élaboration du plan stratégique visant à améliorer les statistiques agricoles et rurales.

40/103

Statistiques de l'énergie

La Commission :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'élaboration des recommandations internationales révisées et actualisées concernant les statistiques énergétiques³ et s'est félicitée des travaux accomplis par la Division

³ E/CN.3/2009/4.

de statistique, le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie, le groupe de travail intersecrétariats pour les statistiques de l'énergie et les autres parties prenantes;

b) A adopté la méthode retenue par la Division de statistique pour mettre au point les recommandations internationales sur les statistiques énergétiques et a demandé que l'élaboration des recommandations soit envisagée à titre hautement prioritaire;

c) A souligné que les recommandations révisées doivent fournir des bases solides en vue de l'établissement à long terme des statistiques officielles de l'énergie, sur la base des Principes fondamentaux de la statistique officielle et contenir les orientations générales nécessaires sur les conceptions, la définition et les classifications sous-jacentes, ainsi que sur la compilation et la diffusion des données dans le contexte d'une approche intégrée des statistiques économiques;

d) A souligné qu'il importe que les recommandations soient formulées en étroite coopération avec toutes les organisations internationales, supranationales et régionales compétentes pour éviter le chevauchement d'activités et veiller à la cohérence des conceptions et méthodes;

e) A souligné l'importance pour les pays de participer à l'élaboration des recommandations et les a encouragés à participer activement au processus en apportant leur contribution.

40/104

Comptabilité économique et environnementale

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale⁴ et s'est félicitée de l'état d'avancement des travaux accomplis par le Comité;

b) A déclaré qu'elle appuyait pleinement le projet de révision du système de comptabilité économique et environnementale, pris note avec satisfaction des activités menées par le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, le Groupe d'Oslo et d'autres groupes, et constaté qu'il fallait achever dès que possible le Manuel de comptabilité économique et environnementale;

c) A relevé que les avis divergeaient quant à la proposition d'élargir le mandat du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement pour y inclure les statistiques relatives à l'environnement et au changement climatique et prié le Comité de réviser son mandat, ses attributions et sa structure de gouvernance de manière à rendre compte de ses activités axées sur la comptabilité économique et environnementale et du rôle qu'il joue s'agissant des statistiques de l'environnement et du changement climatique;

d) A estimé qu'il n'était pas nécessaire à ce stade de créer un groupe consultatif sur la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement; est convenue que le Comité d'experts aurait besoin d'être

⁴ E/CN.3/2009/7.

conseillé sur certaines questions de fond et a recommandé que les groupes techniques soient convoqués de manière ponctuelle, selon les besoins;

e) A prié le Comité de soumettre le mandat, la structure de gouvernance et les attributions révisés au Bureau de la Commission pour examen et à la Commission qui continuera de les examiner à sa quarante et unième session;

f) A également prié le Comité d'établir un programme de travail énonçant ses priorités et de le diffuser largement;

g) A réaffirmé que la révision du système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) était une tâche prioritaire pour le Comité;

h) A constaté que les bureaux nationaux de statistique jouaient un rôle central dans la coordination et le développement d'une comptabilité environnementale et économique, tout en soulignant que les pays devaient collaborer avec d'autres organismes gouvernementaux qui sont peut-être les principaux collecteurs de données sur des sujets particuliers;

i) A noté que des moyens financiers limités étaient disponibles pour le projet de révision du système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), s'est félicitée des offres faites par les États Membres et les organisations internationales et a encouragé tous les États Membres à apporter leur contribution en nature ou en espèces au projet;

j) A pris note de la demande faite par les pays pour que le système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau (SCEERE), le système de comptabilité économique et environnementale pour l'énergie (SCEE-E) et le système de comptabilité économique et environnementale pour les flux de matières (SCEE-CFM) soient, une fois disponibles, traduits dès que possible dans les autres langues officielles de l'ONU;

k) A encouragé le Comité à élaborer une stratégie destinée à renforcer les capacités dans le domaine de la comptabilité économique et environnementale.

40/105

Comptabilité nationale

La Commission de statistique :

a) A félicité les organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, qui se compose de l'Office statistique des communautés européennes, du Fonds monétaire international, de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale, d'avoir mené à bonne fin le projet pluriannuel de mise à jour du *Système de comptabilité nationale (SCN) 1993* et rendu hommage au Groupe de travail qui a accompli ce travail de manière transparente;

b) A remercié les pays, les membres du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale et les autres groupes d'experts, les organisations et les particuliers de leurs contributions financières et en nature à la mise au point du *SCN 2008* et pris note du concours précieux apporté par la rédactrice, Anne Harrison, et les directeurs du projet, Carol Carson et Paul McCarthy;

c) A adopté le volume 2 du *SCN 2008* qui, avec le volume 1, constitue la norme statistique internationale de comptabilité nationale et encouragé les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales à l'appliquer pour établir leurs comptes et faciliter l'application sous tous ses aspects du *Système de comptabilité nationale* révisé, y compris l'établissement des rapports sur les statistiques des comptes nationaux présentés aux niveaux national et international;

d) A prié le Secrétariat et les membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale de mettre au point la version définitive du *SCN 2008* telle que décrite dans son rapport à la Commission⁵ et de la faire traduire dès que possible dans les six langues officielles de l'ONU, ainsi que de promouvoir sa large diffusion, sous forme d'un volume unique, sur papier et en ligne;

e) A appuyé la stratégie envisagée pour la mise en œuvre du *SCN 2008*, qui est fondée sur les principes de la planification stratégique, de la coordination, du contrôle et de la diffusion de l'information, et de l'amélioration des systèmes statistiques, et prié le Groupe de travail de prêter une attention particulière au perfectionnement des statistiques économiques de base et à la nécessité de veiller à la concordance et l'harmonisation de toutes les statistiques sectorielles provenant d'autres cadres macroéconomiques avec les comptes nationaux et de prendre en considération les conditions particulières des pays en leur laissant une marge de manœuvre dans le programme de mise en œuvre;

f) A accordé une large place à l'élément plaidoyer de la stratégie de mise en œuvre et à l'importance que revêt une stratégie mondiale de communication pour diffuser des connaissances sur le *Système de comptabilité nationale*, en particulier le *SCN 2008*, et pour encourager son application;

g) A reconnu l'importance du rôle que jouent les commissions régionales et leurs comités consultatifs sur le *Système de comptabilité nationale* pour faciliter la coopération et la coordination des activités se rapportant au programme de mise en œuvre à l'échelle régionale et s'est félicitée des initiatives prises par les commissions régionales et les autres partenaires de développement aux fins de collaborer à la mise en œuvre du *Système de comptabilité nationale*;

h) A demandé au Groupe de travail de coordonner ses activités s'agissant de l'élaboration de manuels, de guides de mise en œuvre, d'outils de collecte des données et de matériel de formation standardisé, et d'utiliser des outils modernes et novateurs, tels que l'enseignement à distance et les bases de données, pour permettre d'accéder aisément à une série d'informations concernant les bonnes pratiques afin de faciliter la mise en œuvre du *Système de comptabilité nationale*;

i) A pris note des conclusions du forum de haut niveau concernant l'orientation future du *Système de comptabilité nationale* qui confirment que les comptes macroéconomiques définis dans le *SCN 2008* offrent une base solide pour rendre compte du comportement de phénomènes économiques qui par nature présentent des liens mutuels d'ampleur mondiale;

j) A estimé qu'il convenait de définir des modalités pour veiller à ce que le *Système de comptabilité nationale* demeure pertinent; et que le programme de travail du forum de haut niveau devait être précis et détaillé;

⁵ E/CN.3/2009/8.

k) A prié le Groupe de travail de rendre compte à la Commission, à sa quarante et unième session, des progrès accomplis dans le programme de mise en œuvre et le programme de recherche du SCN 2008, en tenant compte des vues qu'elle a exprimées.

40/106

Statistiques sociales

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les statistiques sociales⁶ et s'est félicitée des travaux accomplis lors de la Réunion du Groupe d'experts sur la portée et le contenu des statistiques sociales;

b) A approuvé les recommandations concernant les activités énoncées dans le plan d'action international;

c) A constaté que le contenu, la portée et l'importance des statistiques sociales varient selon les pays en raison des conditions économiques, des différences culturelles et traditionnelles et des différents objectifs politiques, ce qui rend leur harmonisation particulièrement difficile, dans des domaines où elles doivent être harmonisées;

d) A souligné qu'il importait de mettre au point un inventaire complet des statistiques sociales en vue de recenser les lacunes méthodologiques et de faciliter un échange efficace des bonnes pratiques;

e) A prié instamment la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU de mettre au point à titre prioritaire un inventaire des statistiques sociales, et d'en faire connaître les éléments à mesure qu'ils seront disponibles, sans attendre que l'ensemble du projet soit achevé;

f) A prié la Division de statistique de créer une plate-forme informatique, notamment un site Web et d'autres outils connexes, pour assurer une diffusion continue et efficace des informations se rapportant aux activités menées dans le domaine des statistiques sociales;

g) A également prié la Division de statistique de collaborer étroitement, dans le cadre des activités énumérées ci-dessus, avec toutes les parties concernées aux niveaux international et régional, et de créer ainsi un cadre pour le partage des expériences et des méthodes avec tous les services nationaux de statistique;

h) A prié en outre la Division de statistique d'étudier quel serait le meilleur mécanisme susceptible de répondre aux besoins qu'ont les pays en développement en matière d'échange de données d'expérience et de formation dans le domaine des statistiques sociales;

i) A prié la Division de statistique de rendre régulièrement compte à la Commission des progrès accomplis.

⁶ E/CN.3/2009/9.

40/107 Statistiques de santé

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires⁷ et l'a remercié des efforts qu'il a déployés pour mettre au point le cadre de coordination des statistiques sanitaires;

b) A accepté que le Groupe de travail achève le cadre de coordination des statistiques sanitaires, comme le propose le rapport, et l'a encouragé à le faire;

c) A constaté que la mise au point d'un tel cadre était complexe et prié le Groupe de travail de s'assurer que le cadre :

i) Soit facile à utiliser et définit des domaines d'action prioritaires;

ii) Contribue à améliorer la comparabilité des statistiques et indicateurs sanitaires qui devraient être comparables au niveau international;

iii) Présente une utilité pratique;

iv) Soit synchronisé avec les normes internationales;

v) Soit élaboré en coordination avec toutes les parties concernées;

vi) Tienne compte des conditions différentes dans les différents pays;

d) A invité le Groupe de travail à être aussi ouvert que possible et à augmenter le nombre de ses membres en conséquence;

e) S'est félicitée de l'offre faite par l'Organisation mondiale de la Santé d'aider à mettre au point le cadre de coordination des statistiques sanitaires, en particulier du travail accompli par l'Organisation pour établir le registre des indicateurs sanitaires;

f) A demandé à la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU d'appuyer, dans toute la mesure possible, les activités menées par le Groupe de travail pour achever le cadre de coordination des statistiques sanitaires, et invité les autres organisations à prêter leur concours actif.

40/108 Statistiques de l'éducation

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques de l'éducation⁸ et pris note des travaux accomplis par celle-ci;

b) A entériné la création d'un groupe d'experts chargé de mettre en œuvre et de réviser la Classification internationale type de l'éducation, en tenant compte des travaux qui ont déjà été réalisés dans ce domaine, ainsi que des matériels disponibles et des cadres existants;

⁷ E/CN.3/2009/10.

⁸ E/CN.3/2009/11.

c) A approuvé le principe de la création d'un groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'éducation, sous la direction de l'Institut de statistique de l'UNESCO, chargé d'améliorer les mécanismes de coordination, de maintenir et de promouvoir l'élaboration de normes internationales, et de réduire les doubles emplois entre les organisations internationales, pour ce qui est des aspects qui ne sont pas visés par les mécanismes existants;

d) A demandé à l'Institut de statistique de préciser le mandat du groupe de travail et d'envisager des modalités de travail intégrant pleinement les mécanismes de coordination existants dans son domaine d'activité;

e) S'est félicitée de la proposition faite par de nombreux pays en développement de participer aux travaux du groupe d'experts chargé de réviser et de mettre en œuvre la Classification internationale type de l'éducation dans la mesure où cela permettrait d'améliorer les statistiques de l'éducation dans ces pays.

40/109

Statistiques de l'emploi

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de l'Organisation internationale du Travail sur les statistiques du travail et sur les résultats de la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail⁹, ainsi que les mesures prises pour donner suite aux recommandations qu'elle a formulées à sa trente-neuvième session, au titre de l'examen du programme;

b) A pris note des résolutions sur le temps de travail et le travail des enfants adoptées par la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail, ainsi que des recommandations formulées à cette occasion à l'intention du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail sur l'organisation, la fréquence et la durée des conférences. La Commission s'est en particulier félicitée des recommandations concernant la fréquence des sessions de la Conférence;

c) A approuvé la liste des priorités retenues dans le rapport de l'Organisation internationale du Travail, ainsi que la feuille de route établie en vue de leur mise en œuvre. Elle est en particulier convenue qu'il fallait examiner plusieurs questions liées à l'évolution de la structure de la main-d'œuvre, notamment le vieillissement, et la définition de l'emploi et du chômage et aux outils utilisés pour les mesurer, y compris la sous-utilisation de la main-d'œuvre et l'action menée pour mesurer la productivité lorsque cela est possible;

d) A souligné avec fermeté qu'il fallait redoubler d'efforts pour aider les pays à améliorer leurs statistiques de l'emploi, en particulier compte tenu de la situation économique mondiale actuelle, et pris note des plans établis par l'Organisation internationale du Travail pour élaborer un programme de coopération technique dans ce domaine;

e) S'est félicitée de l'offre faite par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de diriger les travaux visant à élargir le cadre des statistiques du travail en particulier pour mieux cerner la dynamique de la population active;

⁹ E/CN.3/2009/12.

f) A fait sienne la proposition tendant à créer des groupes de travail chargés de traiter en priorité de certaines questions et à charger l'Organisation internationale du Travail d'assurer la coordination générale de ces activités. Afin de faciliter l'établissement et le travail de ces groupes spécialisés, la Commission a invité les États Membres et les organisations internationales qui ne l'ont pas encore fait à faire connaître à l'Organisation internationale du Travail les questions au sujet desquelles ils pourraient ou souhaiteraient apporter leur contribution. Elle a pris note à cet égard de l'offre faite par le Canada de piloter un de ces groupes;

g) A invité l'Organisation internationale du Travail à lui présenter, à sa quarante et unième session en 2010, un rapport sur l'état de ses travaux.

40/110

Statistiques sur l'égalité des sexes

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport des Amis du Président sur les indicateurs de la violence à l'égard des femmes¹⁰ et s'est félicitée des travaux accomplis par eux;

b) A adopté la liste d'indicateurs proposée à titre provisoire et en première étape;

c) A prié le Groupe des Amis du Président d'entamer leurs travaux, sous la direction du Mexique, et de lui en rendre compte;

d) A reconnu que des différences culturelles importantes existent concernant la question de la violence à l'égard des femmes et prié instamment le Groupe des Amis du Président d'accroître le nombre de ses membres pour s'assurer que les différents points de vue et sensibilités sont pris en compte dans ses futurs travaux;

e) A prié à la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et les autres acteurs concernés, notamment l'Organisation mondiale de la Santé, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les commissions régionales, de s'appuyer sur les directives méthodologiques existantes pour mesurer la violence visant les femmes et de les préciser;

f) A également prié la Division de statistique de procéder, à titre expérimental, à la compilation des statistiques nationales en se fondant sur la série d'indicateurs provisoires proposée afin de déterminer leur faisabilité et leur pertinence;

g) A pris note de la suggestion tendant à inclure dans le programme de la Commission une considération générale sur les statistiques concernant les femmes.

¹⁰ E/CN.3/2009/13.

40/111 Programme de comparaison internationale

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de la Banque mondiale énonçant une proposition pour la structure de direction et décrivant le programme de travail pour le cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale¹¹;

b) S'est félicitée de l'excellent travail accompli depuis 12 mois par :

i) Le Conseil d'administration intérimaire créé comme suite à la recommandation qu'elle a faite à sa trente-neuvième session concernant le contrôle du cycle de 2005 et les préparatifs du cycle de 2011;

ii) Le Groupe consultatif technique intérimaire qui a recommandé des domaines de recherche prioritaires et des améliorations techniques pour le prochain cycle;

iii) Les bureaux régionaux de coordination qui ont continué de jouer leur rôle de coordination du Programme de comparaison internationale pendant la période intérimaire;

iv) La Banque mondiale qui a accepté de continuer d'héberger le Bureau mondial pour le cycle de 2011 et a coordonné les préparatifs du cycle de 2011;

c) A pris note de l'utilisation croissante des données relatives à la parité de pouvoir d'achat provenant du cycle de 2005 par les universitaires, les chercheurs et les organisations internationales, et des recommandations utiles qu'ils ont formulées sur certains domaines aux fins d'améliorer la qualité des données pour le cycle de 2011;

d) A approuvé la structure de direction et le programme de travail pour le cycle de 2011 et recommandé que l'on prête une attention particulière aux questions suivantes :

i) Élargir la participation et augmenter le nombre de pays visés, en accordant une attention particulière à la participation des États insulaires des Caraïbes et du Pacifique et des organismes régionaux;

ii) Étudier plus avant des stratégies adaptées en vue de répondre aux préoccupations des pays où l'année proposée pour le prochain cycle pourrait présenter des difficultés car ils doivent réaliser des recensements de la population la même année;

iii) Les besoins de renforcement des capacités statistiques des pays participants;

iv) Établir des liens opérationnels entre les plans de mise en œuvre du Programme de comparaison internationale et du Système de comptabilité nationale;

v) Mobiliser dès que possible les ressources nécessaires et procéder rapidement à la mise en œuvre du programme de travail;

¹¹ E/CN.3/2009/14.

e) A appelé l'attention sur la nécessité d'accélérer le programme de recherche en mettant l'accent sur certains domaines prioritaires, tels que l'évaluation de la qualité des données, la comparaison de l'anneau du Programme de comparaison international et le logiciel de compilation;

f) A encouragé la poursuite de l'élaboration de stratégies de plaidoyer et accueilli avec satisfaction le plan visant à organiser une conférence des utilisateurs de données du Programme de comparaison international en 2010 ou avant, si possible;

g) A instamment demandé que le nouveau conseil d'administration soit constitué dès que possible, en suivant la composition recommandée, qui comprendrait les parties prenantes, des représentants des organismes partenaires et des membres tournants représentant les groupes de pays. Le Bureau de la Commission passera en revue la liste des membres du Conseil;

h) A demandé que le sous-comité du Conseil d'administration intérimaire chargé de s'occuper des questions opérationnelles pour les préparatifs du cycle de 2011 poursuive ses activités jusqu'à ce que le nouveau conseil d'administration devienne pleinement fonctionnel;

i) A demandé également qu'un rapport sur le début du cycle de 2011 lui soit présenté à sa quarante et unième session.

40/112

Développement des statistiques régionales en Asie et dans le Pacifique

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport détaillé et très instructif élaboré par le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique¹² et s'est félicitée du travail accompli;

b) A félicité la région d'avoir tenu sa première session du Comité de statistique qui a été rétabli, et constaté que le Comité pouvait servir de passerelle vers le système statistique mondial et jouait un rôle important dans la promotion et l'application des normes statistiques internationales dans la région en tenant compte au besoin des particularités régionales et sous-régionales;

c) A relevé les progrès rapides du développement des statistiques dans la région, y compris les améliorations apportées dans la région du Pacifique, tout en soulignant que certains pays continuaient d'avoir besoin d'une assistance pour renforcer leurs capacités à cet égard, notamment les États en développement les moins avancés, sans littoral ou petits et insulaires;

d) S'est félicitée de ce que les conférences statistiques et les comités d'autres régions aient approuvé l'idée d'échanger leurs expériences;

e) A constaté avec satisfaction que les pays s'étaient déclarés prêts à aider le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à piloter le développement de statistiques dans la région, et prié celui-ci de

¹² E/CN.3/2009/15.

développer et de coordonner ses activités de renforcement des capacités statistiques, d'améliorer l'échange des bonnes pratiques et de renforcer ses activités de plaidoyer en vue d'aider les pays à obtenir un soutien politique de leur gouvernement à cet égard;

f) A prié la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique d'établir un mécanisme informel aux fins de coordonner l'aide des donateurs au développement de statistiques dans la région, en tenant compte des mécanismes existants, ainsi que de leurs fonctions et de leurs attributions;

g) S'est félicitée de l'excellent travail accompli par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique dans la région et l'a invité à redoubler d'efforts pour renforcer les capacités statistiques des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, en particulier, et coordonner les activités de formation dans la région, et pour aider à mettre en place un réseau de formation à l'échelle régionale en faisant appel aux instituts de formation nationaux;

h) A pris note avec satisfaction du ferme soutien apporté par le Gouvernement japonais à l'Institut de statistique et encouragé les autres pays à accroître leur appui financier à celui-ci et aux autres activités de formation menées dans la région;

i) A accueilli avec satisfaction l'offre faite par certains pays de fournir une assistance technique en matière de développement statistique par divers moyens tels que la coopération Sud-Sud, la formation à long terme dans le cadre de programmes de jumelage et des consultations à court terme;

j) A pris note des contributions apportées dans la région par les projets relevant du Compte pour le développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et s'est félicitée de la nouvelle composante interrégionale introduite dans les projets récents, qui a permis l'échange de connaissances spécialisées dans les différentes régions.

40/113

Indicateurs du développement

La Commission de statistique :

a) A pris note du rapport du Secrétaire général sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement¹³ et s'est félicitée des activités menées par le Groupe d'experts interorganisations concernant ces indicateurs et la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU pour améliorer le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement;

b) A constaté les progrès réalisés pour évaluer la disponibilité des données relatives aux indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et prié le Groupe d'experts de continuer à améliorer la production de données et de faire rapport sur la disponibilité des données pour les indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis vers tous les objectifs du Millénaire pour le développement;

¹³ E/CN.3/2009/16 et Corr.1.

c) A salué les nombreuses initiatives nouvelles annoncées par les États Membres aux fins d'améliorer le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement aux niveaux national et infranational;

d) A constaté qu'il importait d'apporter un appui soutenu aux pays pour les aider à renforcer leurs capacités statistiques afin qu'ils puissent suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et demandé au Groupe d'experts et à tous les partenaires de redoubler d'efforts pour renforcer leurs capacités dans ce domaine;

e) A prié le Groupe d'experts et la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU de poursuivre leurs activités destinées à perfectionner les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement en y apportant des améliorations méthodologiques et techniques;

f) A pris note avec satisfaction du travail accompli jusqu'ici par le Groupe d'experts et la Division de statistique pour expliquer et corriger les anomalies entre les ensembles de données nationales et internationales et demandé que ces activités se poursuivent;

g) A reconnu que le recensement de la population et des logements est une source de données importante pour produire des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et invité les États qui ne l'ont pas encore fait à procéder au recensement de 2010;

h) A reconnu également qu'il importait d'améliorer la coordination des activités de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national et prié le Groupe d'experts d'examiner cette question à sa prochaine réunion et d'élaborer une stratégie en vue de répondre aux demandes d'assistance émanant de nombreux États Membres;

i) Est convenue qu'il fallait renforcer la formation concernant l'analyse des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et a demandé au Groupe d'experts et à la Division de statistique de diffuser largement le manuel des indicateurs dans toutes les langues officielles et d'organiser une formation plus poussée consacrée à la production et l'analyse des données à l'échelon infranational aux fins d'assurer le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement.

40/114

Questions relatives au programme : Division de statistique de l'ONU

La Commission de statistique a pris note du rapport que le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté oralement concernant les travaux en cours, les plans et les priorités de la Division¹⁴ et approuvé les modifications suivantes au programme de travail de la Division pour 2009 :

¹⁴ Voir chap. IV, par. 3.

a) La réalisation des trois produits ci-après, prévue pour 2009, est remise à 2010 :

i) Adoption par le groupe d'experts d'outils techniques destinés à faciliter la mise en œuvre des recommandations internationales révisées sur les statistiques de la distribution;

ii) Révision des principes et recommandations sur les statistiques de l'état civil;

iii) Mise à jour de la classification internationale des activités à prendre en compte dans les enquêtes sur les budgets-temps (sur l'Internet et sous forme imprimée);

b) Le site Web sur les travaux méthodologiques, supprimé, sera remplacé par une bibliothèque de référence des documents sur les méthodes statistiques, qui sera disponible en ligne.

40/115

Documents examinés par la Commission de statistique à sa quarantième session

La Commission de statistique a pris note des rapports ci-après, dont elle était saisie à sa quarantième session :

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie¹⁵

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie¹⁶

Rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et des logements¹⁷

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises¹⁸

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement¹⁹

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix²⁰

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités statistiques²¹

¹⁵ E/CN.3/2009/5.

¹⁶ E/CN.3/2009/6.

¹⁷ E/CN.3/2009/17.

¹⁸ E/CN.3/2009/18.

¹⁹ E/CN.3/2009/19.

²⁰ E/CN.3/2009/20.

²¹ E/CN.3/2009/21.

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités en matière de statistiques²²

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle²³

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées²⁴

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Programme des Nations Unies sur les statistiques pour les établissements humains²⁵

Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique²⁶

²² E/CN.3/2009/22.

²³ E/CN.3/2009/23.

²⁴ E/CN.3/2009/24.

²⁵ E/CN.3/2009/25.

²⁶ E/CN.3/2009/26.

Chapitre II

Questions soumises pour examen et prise de décisions

A. Examen du programme : changements climatiques et statistiques officielles

1. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour à ses 1^{re} et 6^e séances, les 24 et 27 février 2009. À sa 1^{re} séance, le 24 février, elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'examen du programme (Australie) sur les changements climatiques et les statistiques officielles (E/CN.3/2009/2), et le représentant de l'Australie a fait une déclaration liminaire.

2. À la 1^{re} séance, le 24 février, les représentants de la Chine, du Canada, de la Lituanie, du Japon, de la Fédération de Russie, du Suriname, de l'Afrique du Sud, de la Finlande et des États-Unis d'Amérique, et les observateurs des Philippines, du Brésil, de la Mongolie, de l'Inde et de la République de Corée ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine est également intervenu.

3. À la même séance, les représentants de la Communauté européenne et de l'Organisation météorologique mondiale ont fait des déclarations.

4. À la 1^{re} séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait une observation finale.

Décision prise par la Commission

5. À sa 6^e séance, le 27 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 a) de l'ordre du jour et à l'issue des déclarations du Canada, de l'observateur de l'Australie et du représentant de la Communauté européenne, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 40/101).

B. Statistiques agricoles

6. La Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour à ses 1^{re} et 6^e séances, les 24 et 27 février 2009. À sa 1^{re} séance, le 24 février, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le Rapport de l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) (E/CN.3/2009/3 et Corr. 1), et le représentant d'EUROSTAT a fait une déclaration liminaire. Les représentants du Japon, de la France, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et d'Oman, et les observateurs du Maroc, de l'Italie, de la Mongolie, de l'Ouganda, de Cuba, de l'Australie et de l'Argentine ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine est également intervenu.

7. À la 1^{re} séance, le 24 février, les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (CEA), de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) ont fait des déclarations.

8. À la même séance, le Directeur de la Commission de statistique de l'ONU a fait une observation finale.

Décision prise par la Commission

9. À sa 6^e séance, le 27 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 b) de l'ordre du jour. À l'issue des déclarations de l'observateur du Mozambique et du représentant de la FAO, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 40/102).

C. Statistiques énergétiques

10. La Commission a examiné le point 3 c) de son ordre du jour à ses 2^e et 6^e séances, les 24 et 27 février 2009. À sa 2^e séance, le 24 février, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'élaboration des recommandations internationales concernant les statistiques énergétiques (E/CN.3/2009/4); de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques énergétiques (E/CN.3/2009/5); et de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques énergétiques (E/CN.3/2009/6).

11. À la 2^e séance, le 24 février, le Chef du Service des statistiques du commerce du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU a fait une déclaration liminaire et les représentants des Pays-Bas, de la Chine, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique, ainsi que l'observateur de la Norvège ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine est également intervenu.

12. À la même séance, le Directeur de la Commission de statistique de l'ONU a fait une observation finale.

Décision prise par la Commission

13. À sa 6^e séance, le 27 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 c) de l'ordre du jour et qu'elle a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 40/103).

D. Comptabilité économique et environnementale

14. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour à ses 2^e et 6^e séances, les 24 et 27 février 2009. À sa 2^e séance, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale (E/CN.3/2009/7) et le Chef du Service des statistiques économiques du Département des affaires économiques et sociales et l'observateur de l'Australie ont fait des déclarations liminaires.

15. À la 2^e séance, le 24 février, les représentants des Pays-Bas, du Liban, du Suriname, de la France, du Japon, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, du

Canada et de l'Allemagne, et les observateurs du Maroc et de la Suisse ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine et les représentants de la Communauté européenne, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et le représentant de la Banque mondiale sont également intervenus.

16. À la même séance, le Directeur de la Commission de statistique de l'ONU a fait une observation finale.

Décision prise par la Commission

17. À sa 6^e séance, le 27 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 d) de l'ordre du jour. À l'issue des déclarations du représentant du Suriname, des observateurs de l'Inde et de l'Australie et du représentant de la Communauté européenne, la Commission a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 40/104).

E. Comptabilité nationale

18. La Commission a examiné le point 3 e) de son ordre du jour à ses 2^e et 6^e séances, les 24 et 27 février 2009. À sa 2^e séance, le 24 février, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2009/8), et le Chef du Service des statistiques économiques du Département des affaires économiques et sociales et le représentant d'EUROSTAT ont fait des déclarations liminaires.

19. À la 2^e séance, le 24 février, les représentants des Pays-Bas, du Japon, de la France, de la Lituanie, des États-Unis d'Amérique, de la Chine, du Canada, du Liban, d'Oman et de la Fédération de Russie, et les observateurs de la Colombie, des Philippines, de l'Australie, de la République islamique d'Iran, de la Hongrie, du Niger, du Brésil, du Maroc, de la Mongolie, du Sénégal, de Cuba, du Pérou et du Qatar ont fait des déclarations.

20. À la même séance, les représentants de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sont intervenus.

21. À la même séance, le Directeur de la Commission de statistique de l'ONU a fait une observation finale.

Décision prise par la Commission

22. À sa 6^e séance, le 27 février 2009, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 e) de l'ordre du jour. À l'issue des déclarations des représentants de la France, de l'Allemagne et du Liban, des observateurs de l'Australie, du Maroc et du Qatar et des représentants de la Communauté européenne et de la Banque

mondiale, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 40/105).

F. Statistiques sociales

23. La Commission a examiné le point 3 f) de son ordre du jour à ses 3^e et 6^e séances les 25 et 27 février 2009. À sa 3^e séance, le 25 février, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques sociales et le Chef du Service des statistiques démographiques et sociales du Département des affaires économiques et sociales a fait une introduction liminaire.

24. À la 3^e séance, le 25 février, les représentants des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Suriname, de la Chine, de la Finlande, de la Lituanie et de la Jamaïque, et les observateurs de l'Australie, de l'Angola, du Ghana, du Viet Nam, de l'Indonésie, du Maroc, des Philippines, de l'Italie, des Bahamas, de la Colombie, de Sri Lanka, du Kazakhstan, de l'Égypte, du Pérou et de l'Algérie ont fait des déclarations.

25. À la même séance, les représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne sont intervenus.

26. À la 3^e séance également, les représentants de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de la CESAO et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) ont fait des déclarations.

27. Toujours à la 3^e séance, le Directeur de la Commission de statistique de l'ONU a fait une observation finale.

Décision prise par la Commission

28. À sa 6^e séance, le 27 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté au titre du point 3 f) de l'ordre du jour et, à l'issue des déclarations des représentants du Canada et du Suriname et de l'observateur de la Jordanie, elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 40/106).

G. Statistiques de santé

29. La Commission a examiné le point 3 g) de son ordre du jour à ses 3^e et 6^e séances, les 25 et 27 février 2009. À sa 3^e séance, le 25 février, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de la santé (E/CN.3/2009/10), et le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration liminaire.

30. À la 3^e séance, le 25 février, les représentants du Liban, du Japon, du Canada, des Pays-Bas, du Suriname et de la France et les observateurs de Cuba, des Philippines, de l'Australie, du Brésil, de l'Indonésie, du Danemark, de la République démocratique populaire lao, du Niger, de la Norvège, du Botswana, de l'Égypte et du Cambodge ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine est également intervenu.

31. À la 3^e séance, le 25 février, les représentants de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation panaméricaine de la santé, ainsi que le représentant de la CESAP ont fait des déclarations.

32. À la même séance, le Directeur de la Commission de statistique de l'ONU a fait une observation finale.

Décision prise par la Commission

33. À sa 6^e séance, le 27 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 g) de l'ordre du jour et, à l'issue de déclarations du représentant du Canada, de l'observateur de l'Australie, et du représentant de l'OMS, elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 40/107).

H. Statistiques de l'éducation

34. La Commission a examiné le point 3 h) de son ordre du jour à ses 3^e et 6^e séances, les 25 et 27 février 2009. À sa 3^e séance, le 25 février, elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques de l'éducation (E/CN.3/2009/11), et le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a fait une déclaration liminaire.

35. À la 3^e séance, le 25 février, les représentants de la Finlande, du Liban, du Japon, de l'Allemagne et des Pays-Bas, et les observateurs du Cameroun, du Qatar, de l'Ouganda, de l'Espagne, de la République islamique d'Iran et de Cuba ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine est également intervenu.

36. À la même séance, les observateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de la Communauté européenne sont intervenus.

37. Toujours à la 3^e séance, le Directeur de la Commission de statistique de l'ONU a fait une observation finale.

Décision prise par la Commission

38. À la 6^e séance, le 27 février, la Commission, saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 h) de l'ordre du jour et, à l'issue des déclarations des représentants de la Communauté européenne et de l'UNESCO, a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 40/108).

I. Statistiques de l'emploi

39. La Commission a examiné le point 3 i) de son ordre du jour à ses 3^e, 4^e et 6^e séances, les 25 et 27 février 2009. À ses 3^e et 4^e séances, le 25 février, elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation internationale du Travail (E/CN.3/2009/12).

40. À la 3^e séance, le 25 février, la Commission a entendu une déclaration liminaire du représentant de l'OIT.

41. À la même séance, les représentants du Japon, de la Chine, de l'Allemagne, de la France et du Canada ont fait des déclarations.

42. À la 4^e séance, le 25 février, les représentants des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Mexique et des États-Unis d'Amérique, ainsi que les observateurs de l'Australie, du Brésil, du Ghana, de l'Espagne, de la Suisse, de Cuba, de la Barbade, de la Pologne, de la République islamique d'Iran et de l'Inde ont fait des déclarations.

43. À la même séance, les représentants de la Banque africaine de développement, de la Communauté européenne et de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne et les représentants de la CEPALC et de la CESAOC sont également intervenus.

44. Toujours à la même séance, le Directeur de la Commission de statistique de l'ONU a fait une observation finale.

Décision prise par la Commission

45. À sa 6^e séance, le 27 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 i) de l'ordre du jour et, à l'issue des déclarations des représentants de l'Allemagne et du Canada, de l'observateur de l'Australie et du représentant de l'OIT, la Commission a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 40/109).

J. Statistiques sur l'égalité des sexes

46. La Commission a examiné le point 3 j) de son ordre du jour à ses 4^e et 6^e séances, les 25 et 27 février 2009. À sa 4^e séance, le 25 février, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport des Amis de la présidence sur l'examen des indicateurs de la violence à l'égard des femmes (E/CN.3/2009/13), et le représentant du Mexique a fait une déclaration liminaire.

47. À la 4^e séance, le 25 février, les représentants du Liban, du Canada, de la Chine, du Japon et de la Lituanie, et les observateurs de l'Italie, du Ghana, du Chili, du Maroc, de l'Inde, des Émirats arabes unis, de l'Égypte, de la Colombie et de l'Argentine ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine et les représentants de l'OMS et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sont également intervenus.

48. À la même séance, le Directeur de la Commission de statistique de l'ONU a fait une observation finale.

Décision prise par la Commission

49. À sa 6^e séance, le 27 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au

titre du point 3 j) de l'ordre du jour. À l'issue des déclarations des observateurs du Ghana et de la Palestine et du représentant de l'OMS, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 40/110).

K. Programme international de comparaison

50. La Commission a examiné le point 3 k) de son ordre du jour à ses 4^e et 6^e séances, les 25 et 27 février 2009. À sa 4^e séance, le 25 février, la Commission était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale (E/CN.3/2009/14), et le représentant de la Banque mondiale a fait une déclaration liminaire.

51. À la 4^e séance, le 25 février, les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Suriname, de la France, de la Fédération de Russie, de la Chine, du Japon et des États-Unis d'Amérique, ainsi que les observateurs de la Norvège, du Gabon, de l'Australie, de l'Indonésie, du Viet Nam, du Maroc, de l'Inde, de la Colombie, du Brésil, de la République islamique d'Iran et de l'Ouganda ont fait des déclarations.

52. À la même séance, les représentants de la Banque islamique de développement, de la Banque africaine de développement, de la Banque asiatique de développement, de la Communauté européenne, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, et les représentants de la CEA et du Programme des Nations Unies pour le développement ont également fait des déclarations.

53. Toujours à la 4^e séance, le Directeur de la Commission de statistique de l'ONU a fait une observation finale.

Décision prise par la Commission

54. À sa 6^e séance, le 27 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 k) de l'ordre du jour. À l'issue des déclarations du représentant du Suriname, de l'observateur de l'Australie et de l'observateur de la Communauté européenne, la Commission a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 40/111).

L. Développement régional des statistiques en Asie et dans le Pacifique

55. La Commission a examiné le point 3 l) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 26 et 27 février 2009. À sa 5^e séance, le 26 février, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la CESAP (E/CN.3/2009/15), et l'observateur de l'Indonésie et le représentant de la CESAP ont fait des déclarations liminaires.

56. À la 5^e séance, le 26 février, les représentants de la Chine, du Japon, de l'Allemagne, de la Finlande et du Liban, et les observateurs des Tonga, de l'Australie, des Philippines, de la Nouvelle-Zélande, du Viet Nam, du Samoa, de

Singapour, de la Thaïlande, du Ghana, de l'Inde, de Sri Lanka, des Fidji, de l'Indonésie, de la Suède, de la République démocratique populaire lao et de Brunéi Darussalam ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine est également intervenu.

57. À la même séance, les représentants de la Banque africaine de développement, de la Banque asiatique de développement et de la Communauté européenne, et les représentants de l'ONUDI et de la CESAP ont fait des déclarations.

58. Toujours à la 5^e séance, le Directeur de la Commission de statistique de l'ONU a fait une observation finale.

Décision prise par la Commission

59. À sa 6^e séance, le 27 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui avait présenté pour adoption au titre du point 3 l) de l'ordre du jour.

60. À la même séance, à l'issue des déclarations des représentants de l'Allemagne et du Japon et des observateurs de l'Australie, de la République démocratique populaire lao, des Fidji, de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde, de l'Indonésie et des Philippines, de l'observateur de la Palestine et du représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 40/112).

M. Indicateurs de développement

61. La Commission a examiné le point 3 m) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 26 et 27 février 2009. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (E/CN.3/2009/16 et Corr.1).

62. À la 5^e séance, le 26 février, le Chef de la Section de la planification et du développement des statistiques du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.

63. À la même séance, les représentants du Soudan (au nom des États Membres faisant partie du Groupe des 77, et de la Chine) et les représentants de la Finlande, de l'Allemagne, des Pays-Bas, du Canada, du Japon, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Suriname (au nom de la Communauté des Caraïbes) et de la Chine, et les observateurs de l'Égypte, du Paraguay, de la République islamique d'Iran, du Pakistan, des Philippines, du Maroc, du Viet Nam et de la Thaïlande ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine, les représentants de la Communauté européenne et du Groupe de la Banque islamique de développement et le représentant du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) sont également intervenus.

64. Toujours à la 5^e séance, le Directeur de la Commission de statistique de l'ONU a fait une observation finale.

Décision prise par la Commission

65. À la 6^e séance, le 27 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur lui avait présenté pour adoption au titre du point 3 m) de l'ordre du jour.

66. À la même séance, à l'issue des déclarations des représentants du Suriname et du Canada, des observateurs de Cuba, du Maroc, de la Jordanie et des Philippines et du représentant de l'OMS, la Commission a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 40/113).

Chapitre III

Points pour information

A. Recensements de la population et du logement

Décision prise par la Commission

1. La Commission a examiné le point 4 a) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 26 février 2009. Elle était saisie du Rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et du logement (E/CN.3/2009/17).

2. À la 5^e séance, le 26 février, à l'issue des déclarations du représentant de l'Afrique du Sud et des observateurs du Pérou, de la République islamique d'Iran, du Niger, du Brésil et des Bahamas, la Commission a pris note du Rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et du logement (E/CN.3/2009/17) (voir chap. I, sect. B, décision 40/115).

B. Registres commerciaux

Décision prise par la Commission

3. La Commission a examiné le point 4 b) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 26 février 2009. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres du commerce (E/CN.3/2009/18).

4. À la 5^e séance, le 26 février, à l'issue d'une déclaration de l'observateur de l'Australie, la Commission a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres du commerce (E/CN.3/2009/18) (voir chap. I, sect. B, décision 40/115).

C. Statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications

Décision prise par la Commission

5. La Commission a examiné le point 4 c) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 26 février 2009. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement (E/CN.3/2009/19).

6. À la 5^e séance, le 26 février, après les déclarations des représentants du Liban et de la Finlande et de l'observateur de la République dominicaine, la Commission a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement (E/CN.3/2009/19) (voir chap. I, sect. B, décision 40/115).

D. Statistiques des prix

Décision prise par la Commission

7. La Commission a examiné le point 4 d) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 26 février 2009. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (E/CN.3/2009/20).

8. À la 5^e séance, le 26 février, après les déclarations des représentants d'Oman et du Canada, la Commission a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (E/CN.3/2009/20) (voir chap. I, sect. B, décision 40/115).

E. Coordination et intégration des programmes statistiques

Décision prise par la Commission

9. La Commission a examiné le point 4 e) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 26 février 2009. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique (E/CN.3/2009/21) (voir chap. I, sect. B, décision 40/115).

F. Renforcement des capacités statistiques

Décision prise par la Commission

10. La Commission a examiné le point 4 f) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 26 février 2009. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2009/22) et de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (E/CN.3/2009/23).

11. À la 5^e séance, le 26 février, à l'issue des déclarations des observateurs du Niger et de la Colombie, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2009/22) et de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (E/CN.3/2009/23) (voir chap. I, sect. B, décision 40/115).

G. Normes communes ouvertes pour l'échange et le partage de données et de métadonnées

Décision prise par la Commission

12. La Commission a examiné le point 4 g) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 26 février 2009. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées (E/CN.3/2009/24).

13. À la 5^e séance, le 26 février, à l'issue d'une déclaration du représentant du Canada, la Commission a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées (E/CN.3/2009/24) (voir chap. I, sect. B, décision 40/115).

H. Statistiques des établissements humains

Décision prise par la Commission

14. La Commission a examiné le point 4 h) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 26 février 2009. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les statistiques des établissements humains, élaboré par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (E/CN.3/2009/25) (voir chap. I, sect. B, décision 40/115).

I. Suivi des décisions de politique générale du Conseil économique et social

Décision prise par la Commission

15. La Commission a examiné le point 4 i) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 26 février 2009. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission (E/CN.3/2009/26) (voir chap. I, sect. B, décision 40/115).

Chapitre IV

Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies)

1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 27 février 2009. Elle était saisie d'une note du Secrétariat présentant le projet de programme de travail de la Division de statistique pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/CN.3/2009/27) et elle a entendu un rapport oral du Directeur concernant les travaux en cours, les plans et les priorités de la Division.

2. À la 6^e séance, le 27 février, le représentant du Canada et le représentant du FMI ont fait des déclarations.

Décision prise par la Commission

3. À sa 6^e séance, le 27 février, la Commission a pris note du document E/CN.3/2009/27 et du rapport oral du Directeur de la Division de statistique de l'ONU, révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 40/114).

Chapitre V

Ordre du jour provisoire et dates de la quarante et unième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 27 février 2009. Elle était saisie des documents suivants, qui lui ont été présentés avec des modifications apportées oralement par le Chef du Service des services statistiques du Département des affaires économiques et sociales :

a) Ordre du jour provisoire et documentation de la quarante et unième session de la Commission (E/CN.3/2009/L.2);

b) Note du Secrétaire général sur le programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour la période 2009-2012 (E/CN.3/2009/28).

2. À la 6^e séance, le 27 février, les observateurs du Ghana, de l'Italie, de l'Indonésie et de l'Inde ont fait des déclarations. Les représentants de la Communauté européenne et du Fonds monétaire international et les représentants de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont également fait des déclarations, auxquelles a répondu le Directeur de la Division de statistique de l'ONU.

Décision prise par la Commission

3. À sa 6^e séance, le 27 février, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante et unième session, révisé oralement, et a chargé le Bureau de l'harmoniser et le parachever. Elle a aussi décidé de recommander au Conseil économique et social d'approuver son ordre du jour provisoire révisé oralement (voir chap. I, sect. A).

4. À la même séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil d'approuver les dates du 23 au 26 février 2010 pour sa prochaine session (voir chap. I, sect. A).

5. Toujours à sa 6^e séance, la Commission a approuvé son projet de programme de travail pluriannuel pour 2009-2012, modifié oralement.

Chapitre VI

Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarantième session

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 27 février 2009.
2. À la 6^e séance, le 27 février, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa quarantième session (E/CN.3/2009/L.3) et un document non officiel contenant les projets de décision.
3. À la même séance, les représentants du Canada, du Suriname, de la France, du Liban, de l'Allemagne et du Japon, ainsi que les observateurs de l'Australie, du Mozambique, de l'Inde, du Maroc, du Qatar, de la Jordanie, du Ghana, de la République démocratique populaire lao, de Fidji, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de l'Indonésie et de Cuba ont fait des déclarations sur le texte du document non officiel. L'observateur de la Palestine est également intervenu.
4. Toujours à la 6^e séance, les représentants de la Communauté européenne, de la FAO, de la Banque mondiale, de l'OMS, de l'UNESCO, de l'OIT et de la CESAP ont fait des déclarations.
5. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a répondu à des questions.

Décision prise par la Commission

6. À la 6^e séance, le 27 février, la Commission a adopté le projet de rapport ainsi que le texte des décisions qui y figurait, modifié oralement, et chargé le Rapporteur d'y mettre la dernière main. Après l'adoption du projet de rapport, le Président a fait une déclaration.

Chapitre VII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée

1. La Commission de statistique a tenu sa quarantième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 24 au 27 février 2009. Elle a tenu 6 séances (1^{re} à 6^e).

B. Participation

2. Les représentants de 22 États membres de la Commission ont assisté à la session. Des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres organisations y ont également assisté. La liste des participants a été publiée sous la cote E/CN.3/2009/INF/1.

C. Élection des membres du Bureau

3. À sa 1^{re} séance, le 24 février 2009, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après :

Président :

Pali Lehohla (Afrique du Sud)

Vice-Présidents :

Jean-Philippe Cotis (France)

Iwan Sno (Suriname)

Igor Uliyanov (Fédération de Russie)

Rapporteur :

Ali Bin Mahboob bin Hassan (Oman)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

4. À sa 1^{re} séance, le 24 février 2009, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire, publié sous la cote E/CN.3/2009/1. Cet ordre du jour se lit comme suit :

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Questions soumises pour examen et prise de décisions :
 - a) Examen du programme : changements climatiques et statistiques officielles;
 - b) Statistiques agricoles;
 - c) Statistiques énergétiques;
 - d) Comptabilité environnementale et économique;

- e) Comptabilité nationale;
 - f) Statistiques sociales;
 - g) Statistiques de santé;
 - h) Statistiques de l'éducation;
 - i) Statistiques de l'emploi;
 - j) Statistiques sur l'égalité des sexes;
 - k) Programme international de comparaison;
 - l) Développement régional des statistiques en Asie et dans le Pacifique;
 - m) Indicateurs de développement.
4. Questions soumises pour information :
- a) Recensements de la population et des logements;
 - b) Registres commerciaux;
 - c) Statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications;
 - d) Statistiques relatives aux prix;
 - e) Coordination et intégration des programmes statistiques;
 - f) Renforcement des capacités en matière de statistiques;
 - g) Normes communes ouvertes pour l'échange et le partage de données et de métadonnées;
 - h) Statistiques relatives aux établissements humains;
 - i) Suivi des décisions concernant les politiques du Conseil économique et social.
5. Questions relatives au programme (Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies.
6. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante et unième session de la Commission.
7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarantième session.
5. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation, révisée oralement, des travaux de la session (E/CN.3/2009/L.1).
6. À la même séance également, la Commission a invité les organisations ci-après à participer, en observateurs, à la quarantième session : Institut arabe de formation et de recherches statistiques; Banque des règlements internationaux; Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT); et Communauté du Pacifique.

E. Documentation

7. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa quarantième session est affichée sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU (<http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2009.htm>).

09-26505 (F) 030409 090409



Merci de recycler 